

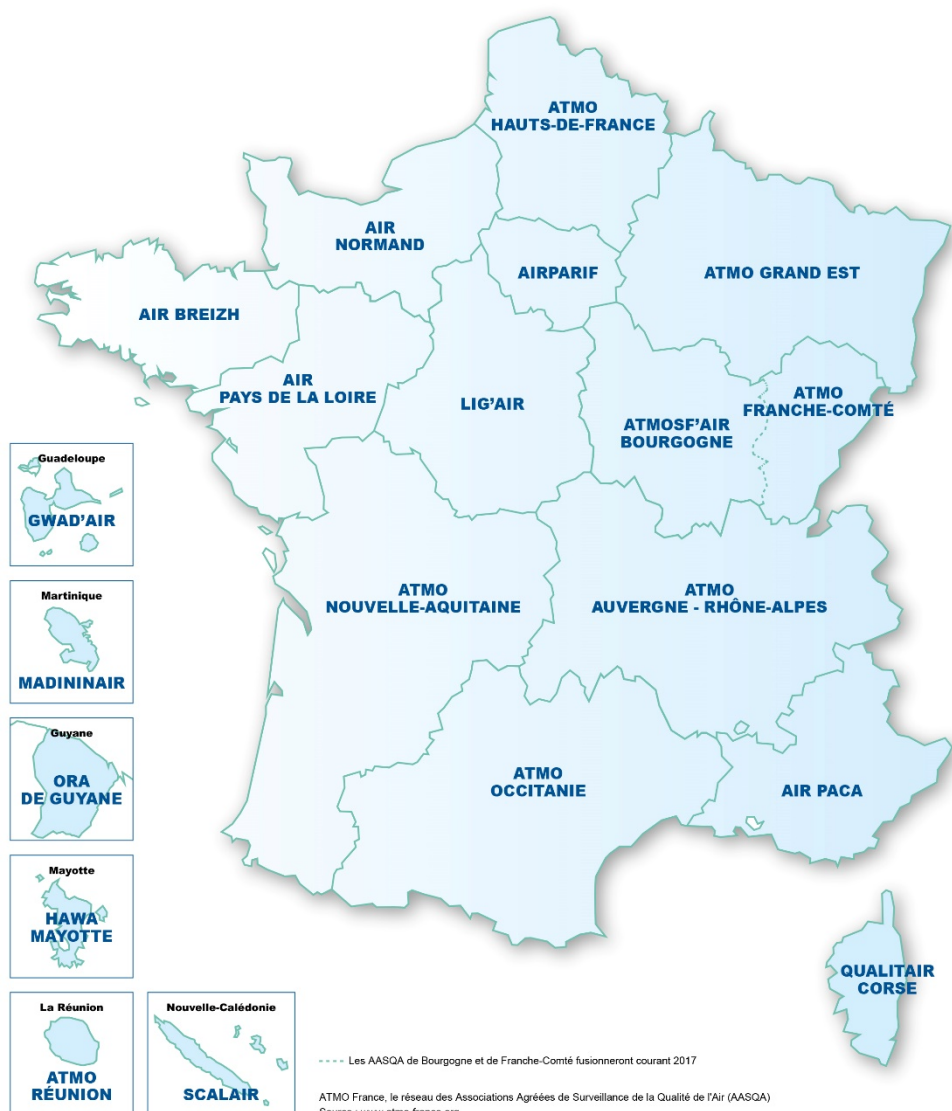
Paris, le 20 janvier 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épisode de pollution aux particules à suivre sur les sites des AASQA

Plusieurs régions françaises connaissent et vont connaître dans les jours qui suivent des dépassements du seuil d'information et de recommandations voire du seuil d'alerte¹.

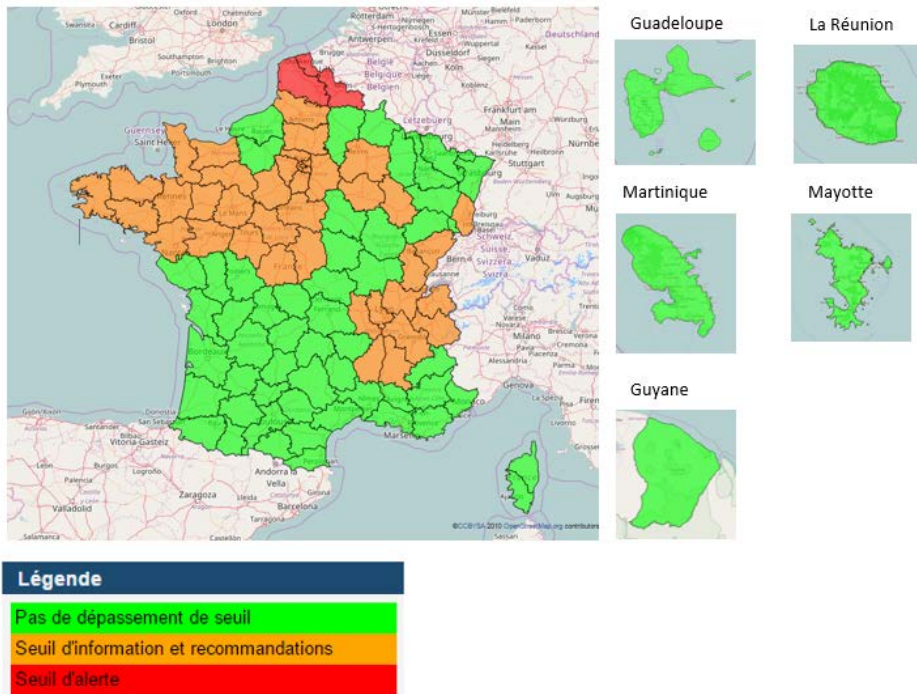
Pour connaître l'évolution de la qualité de l'air et les prévisions dans votre région, ATMO France rappelle qu'il convient de **consulter les informations disponibles auprès des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA)** dont les sites internet sont accessibles depuis la carte cliquable d'ATMO France : bit.ly/carteasqa Depuis le 1^{er} janvier 2017, les AASQA sont regroupées à l'échelle des nouvelles régions administratives (voir carte ci-dessous).



¹ Seuil d'information et de recommandation : 50 µg/m³/24h ; Seuil d'alerte : 80 µg/m³/24h

Il est également possible de consulter le site du LCSQA qui rassemble les prévisions des AASQA pour avoir une vision nationale de l'épisode (voir illustration ci-dessous).

[Exemple de cartographie des épisodes de pollution prévus par les AASQA pour le 21/01/17, actualisée en continu sur le site du LCSQA](#)



Annexe : Les AASQA, organismes experts et agréés par l'Etat pour surveiller et informer sur l'air

Contact Presse :

Nathalie TUBIANA

06.50.99.74.80

nathalie.tubiana@atmo-france.org

Bernard Garnier
Président d'ATMO France



ANNEXE : Les AASQA : organismes experts et agréés par l'Etat pour surveiller et informer sur l'air

La loi confie la surveillance de la qualité de l'air aux AASQA. Au cœur du dispositif national, elles sont les organismes experts et agréés par l'Etat pour mettre en œuvre, dans leur territoire d'agrément, la mesure, la prévision et l'information du public sur la qualité de l'air respiré par les citoyens.

Les AASQA produisent des données vérifiées et délivrent des informations de référence, fiables et transparentes. L'expertise et la gouvernance collégiale des AASQA (Etat, collectivités, activités économiques, associations) en sont les principaux garants.

A l'aide de leur expertise et de leurs outils, les AASQA calculent et diffusent quotidiennement les indices de qualité de l'air prévus pour le jour même et le lendemain et participent au dispositif d'alerte en cas d'épisode de pollution.

Ainsi, au quotidien comme lors des épisodes de pollution, les informations sur la qualité de l'air que l'on respire « ici et maintenant », [les niveaux de concentrations de polluants](#) prévus ou constatés localement, sont communiqués par chaque AASQA sur l'ensemble de sa région. Ces informations locales sont disponibles sur leurs sites internet, tous accessibles depuis la carte cliquable d'ATMO France : bit.ly/carteasqa.

Lors d'épisode de pollution atmosphérique constaté ou prévu dans leurs territoires, les AASQA informent notamment le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air (LCSQA), coordinateur scientifique et technique du dispositif national de surveillance, en renseignant une carte qui donne, par agrégation, une information à l'échelle nationale (métropole et territoires d'outre-mer). Ainsi, les départements où il est prévu de dépasser le seuil d'information et de recommandation sont signalés en orange, en rouge lorsqu'il s'agit du seuil d'alerte.

Ces informations accompagnent l'action des décideurs qui peuvent prendre des mesures visant à réduire les émissions de polluants ou à limiter l'exposition de la population mais aussi des citoyens pour adapter leurs activités et choisir des modes de déplacement et de consommation d'énergie moins polluants.

Les recommandations sanitaires en cas d'épisode de pollution sont accessibles sur le site du Ministère de la Santé : <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur/article/se-protger-en-cas-de-pic-de-pollution-de-l-air>